

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE DROCOURT

DOCUMENT HYPOTHECAIRE NORMALISE

PREMIERE PARTIE

LE

DEUX MILLE VINGT-SIX

En la Mairie de la Commune de **DROCOURT**

49 route d'Arras

62320 DROCOURT

Dans le cadre du projet de l'incorporation dans le domaine public de ladite commune des voiries et réseaux divers de la **Cité de la Parisienne**

Madame **Séverine BRICOURT**, Maire de **DROCOURT**, a reçu le présent acte authentique entre les soussignés :

PARTIES A L'ACTE DE VENTE

MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D'HLM

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré, au capital de CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLIONS DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE

CENTIMES (558 228 553,92€) dont le siège social est à DOUAI 59500, 196 Rue Ludwig Van Beethoven, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI sous le numéro : **RCS DOUAI B 334.654.035**,

Anciennement dénommée MAISONS ET CITES SOGINORPA et antérieurement SOGINORPA,

Représentée aux présentes par :

Monsieur **Jean-Roger CARCEL**, Directeur Général Adjoint Immobilier de MAISONS ET CITES, demeurant professionnellement à DOUAI 59500, 196 Rue Ludwig Van Beethoven.

Ci-après dénommé "**VENDEUR**"

La **Commune de DROCOURT**, dont le siège est situé 49 route d'Arras 62320 DROCOURT- **SIREN n° 216 202 770**

Représentée aux présentes par :

Madame **Séverine BRICOURT**, Maire de **DROCOURT**, autorisée à l'effet des présentes en vertu de la **délibération XXXX**

Ci-après dénommé "**ACQUEREUR**"

EXPOSE PREALABLE

Un accord a été trouvé entre **MAISONS ET CITES**, et la **Commune de DROCOURT** sur le principe de transfert des voies, réseaux et espaces communs de la Cité de la Parisienne.

« **L'IMMEUBLE** » ci-après désigné peut faire l'objet d'une vente par **MAISONS ET CITES** à la Commune de **DROCOURT** suivi d'un transfert de domanialité du domaine privé communal au domaine public communal.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de tout ce qui s'y rattache, les parties font élection de domicile au lieu précisé en tête du présent acte.

VENTE

Le « **VENDEUR** » vend par les présentes à « **L'ACQUEREUR** » qui accepte l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Commune de **DROCOURT**

Parcelles reprises au tableau ci-après :

Section et numéro	Lieudit	Surface
AE 704	Rue de la Garonne	00ha 00a 21ca
AE 706	Rue de la Garonne	00ha 00a 09ca
AE 708	Rue de la Garonne	00ha 00a 09ca
AE 710	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 712	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 714	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 716	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 718	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 720	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 722	Rue de la Garonne	00ha 00a 10ca
AE 724	Rue de la Garonne	00ha 00a 11ca
AE 726	Rue de la Garonne	00ha 00a 12ca
AE 728	Rue de la Garonne	00ha 00a 09ca
AE 730	Rue de la Garonne	00ha 00a 02ca
AE 512	Rue Haute	00ha 00a 13ca
AE 514	Rue Haute	00ha 00a 06ca
AE 516	Rue Haute	00ha 00a 06ca
AE 518	Rue Haute	00ha 00a 05ca
AE 520	Rue Haute	00ha 00a 04ca
AE 522	Rue Haute	00ha 00a 04ca
AE 524	PI des Mines	00ha 00a 04ca
AE 526	PI des Mines	00ha 00a 03ca
AE 528	PI des Mines	00ha 00a 03ca
AE 732	PI des Mines	00ha 00a 01ca
AE 530	Rue de la Dordogne	00ha 00a 14ca
AE 532	Rue de la Dordogne	00ha 00a 13ca
AE 534	Rue de la Dordogne	00ha 00a 13ca
AE 536	Rue de la Dordogne	00ha 00a 19ca
AE 538	Rue de la Dordogne	00ha 00a 10ca
AE 540	Rue de la Dordogne	00ha 00a 08ca
AE 542	Rue de la Dordogne	00ha 00a 08ca
AE 544	Rue de la Dordogne	00ha 00a 65ca
AE 734	Rte d'Arras	00ha 01a 44ca
AE 736	Rue Basse	00ha 00a 71ca
AE 738	Rue Basse	00ha 00a 55ca
AE 740	Rue Basse	00ha 00a 52ca
AE 742	Rue Basse	00ha 00a 47ca
AE 744	Rue Basse	00ha 00a 50ca
AE 746	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 748	Rue Basse	00ha 00a 57ca
AE 750	Rue Basse	00ha 00a 48ca
AE 752	Rue Basse	00ha 00a 32ca
AE 754	Rue Basse	00ha 00a 65ca
AE 756	Rue Basse	00ha 00a 53ca
AE 758	Rue Basse	00ha 00a 36ca
AE 760	Rue Basse	00ha 00a 47ca
AE 762	Rue Basse	00ha 00a 42ca

AE 764	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 766	Rue Basse	00ha 00a 40ca
AE 768	Rue Basse	00ha 00a 45ca
AE 770	Rue Basse	00ha 00a 43ca
AE 772	Rue Basse	00ha 00a 47ca
AE 774	Rue Basse	00ha 00a 42ca
AE 776	Rue Basse	00ha 00a 45ca
AE 778	Rue Basse	00ha 00a 47ca
AE 780	Rue Basse	00ha 00a 53ca
AE 782	Rue Basse	00ha 00a 52ca
AE 784	Rue Basse	00ha 00a 58ca
AE 786	Rue Basse	00ha 00a 50ca
AE 788	Rue Basse	00ha 00a 65ca
AE 790	Rue Basse	00ha 00a 63ca
AE 792	Rue Basse	00ha 00a 67ca
AE 794	Rue Basse	00ha 00a 71ca
AE 796	Rue Basse	00ha 00a 76ca
AE 798	Rue Basse	00ha 00a 77ca
AE 800	Rue Basse	00ha 01a 17ca
AE 802	Rue Basse	00ha 00a 77ca
AE 804	Rue Basse	00ha 00a 99ca
AE 806	Rue Basse	00ha 00a 91ca
AE 808	Rue Basse	00ha 01a 08ca
AE 810	Rue Basse	00ha 00a 84ca
AE 812	Rue Basse	00ha 01a 05ca
AE 814	Rue Basse	00ha 01a 14ca
AE 816	Rue Basse	00ha 01a 28ca
AE 818	Rue Basse	00ha 00a 08ca
AE 820	Rue Basse	00ha 00a 09ca
AE 822	Rue Basse	00ha 00a 13ca
AE 824	Rue Basse	00ha 00a 13ca
AE 825	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 826	Rue Basse	00ha 00a 11ca
AE 978	Pl des Mines	00ha 00a 08ca
AE 980	Pl des Mines	00ha 00a 11ca
AE 982	Pl des Mines	00ha 00a 12ca
AE 984	Pl des Mines	00ha 00a 12ca
AE 986	Pl des Mines	00ha 00a 44ca
AE 976	Rue Basse	00ha 01a 05ca
AE 974	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 972	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 970	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 968	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 966	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 964	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 962	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 960	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 958	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 956	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 953	Rue Basse	00ha 00a 18ca
AE 954	Rue Basse	00ha 00a 19ca
AE 997	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 37ca
AE 994	Rue de l'Aveyron	00ha 00a 99ca

AE 991	Rue de l'Aveyron	00ha 00a 99ca
AE 988	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 05ca
AE 1005	Rue de l'Ariège	00ha 00a 51ca
AE 1004	Rue de l'Ariège	00ha 00a 51ca
AE 1002	Rue de l'Ariège	00ha 00a 49ca
AE 1000	Rue de l'Ariège	00ha 00a 77ca
AE 176	Rue Haute	00ha 02a 65ca
AE 1044	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 08ca
AE 1042	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 05ca
AE 1040	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 06ca
AE 1038	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 07ca
AE 1036	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 05ca
AE 1034	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 08ca
AE 1032	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 05ca
AE 1030	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 05ca
AE 1028	Rue de l'Aveyron	00ha 01a 66ca
AE 1026	Rue de l'Ariège	00ha 01a 77ca
AE 1024	Rue de l'Ariège	00ha 01a 00ca
AE 1022	Rue de l'Ariège	00ha 01a 01ca
AE 1020	Rue de l'Ariège	00ha 01a 01ca
AE 1018	Rue de l'Ariège	00ha 01a 01ca
AE 1016	Rue de l'Ariège	00ha 00a 99ca
AE 1014	Rue de l'Ariège	00ha 01a 02ca
AE 1012	Rue de l'Ariège	00ha 01a 02ca
AE 1010	Rue de l'Ariège	00ha 01a 07ca
AE 1008	Rue Haute	00ha 02a 31ca
AE 1046	Rue Haute	00ha 05a 38ca
AE 829	Rue Basse	00ha 00a 30ca
AE 831	Rue Basse	00ha 00a 41ca
AE 833	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 835	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 837	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 839	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 841	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 843	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 845	Rue Basse	00ha 00a 36ca
AE 847	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 849	Rue Basse	00ha 00a 36ca
AE 851	Rue Basse	00ha 00a 36ca
AE 853	Rue Basse	00ha 00a 36ca
AE 855	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 857	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 859	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 861	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 863	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 865	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 867	Rue Basse	00ha 00a 36ca
AE 869	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 871	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 873	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 875	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 877	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 879	Rue Basse	00ha 00a 38ca

AE 881	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 883	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 885	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 887	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 889	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 891	Rue Basse	00ha 00a 38ca
AE 893	Rue Basse	00ha 00a 37ca
AE 895	Rue Basse	00ha 00a 39ca
AE 897	Rue Haute	00ha 00a 09ca
AE 899	Rue Haute	00ha 00a 09ca
AE 901	Rue Haute	00ha 00a 09ca
AE 903	Rue Haute	00ha 00a 10ca
AE 905	Rue Haute	00ha 00a 10ca
AE 907	Rue Haute	00ha 00a 10ca
AE 909	Rue Haute	00ha 00a 10ca
AE 911	Rue Haute	00ha 00a 11ca
AE 913	Rue Haute	00ha 00a 11ca
AE 915	Rue Haute	00ha 00a 11ca
AE 917	Rue Haute	00ha 00a 11ca
AE 919	Rue Haute	00ha 00a 11ca
AE 921	Rue Haute	00ha 00a 12ca
AE 923	Rue Haute	00ha 00a 12ca
AE 925	Rue Haute	00ha 00a 12ca
AE 927	Rue Haute	00ha 00a 12ca
AE 929	Rue Haute	00ha 00a 13ca
AE 931	Rue Haute	00ha 00a 13ca
AE 933	Rue Haute	00ha 00a 13ca
AE 935	Rue Haute	00ha 00a 14ca
AE 937	Rue Haute	00ha 00a 14ca
AE 939	Rue Haute	00ha 00a 15ca
AE 941	Rue Haute	00ha 00a 15ca
AE 943	Rue Haute	00ha 00a 15ca
AE 945	Rue Haute	00ha 00a 15ca
AE 947	Rue Haute	00ha 00a 16ca
AE 949	Rue Haute	00ha 00a 17ca

Surface cadastrale totale à céder : **00ha 90a 73ca**

DIVISIONS CADASTRALES

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 704 d'une surface de 21 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 41 d'une surface totale de 148 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 703 d'une surface de 128 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 704 d'une surface de 21 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 706 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 42 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 705 d'une surface de 128 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 706 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 708 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 43 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 707 d'une surface de 128 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 708 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 710 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 44 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 709 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 710 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 712 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 45 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 711 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 712 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 714 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 46 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 713 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 714 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 716 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 47 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 715 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 716 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 718 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 48 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 717 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.

- La parcelle cadastrée section AE numéro 718 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 720 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 49 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 719 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 720 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 722 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 50 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 721 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 722 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 724 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 51 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 723 d'une surface de 126 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 724 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 726 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 52 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 725 d'une surface de 125 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 726 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 728 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 53 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 727 d'une surface de 128 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 728 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 730 d'une surface de 2 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 54 d'une surface totale de 106 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 729 d'une surface de 104 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 730 d'une surface de 2 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 732 d'une surface de 1 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 306 d'une surface totale de 132 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 731 d'une surface de 131 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 732 d'une surface de 1 m² objet de la présente vente,

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage numéro **295 Y** dressé par M BERLEM ALEXANDRE, et vérifié et numéroté par le service du cadastre de ARRAS, le 22/04/2025 ; lequel sera publié concomitamment aux présentes. (Annexe 1).

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 734 d'une surface de 144 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 60 d'une surface totale de 464 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 733 d'une surface de 319 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 734 d'une surface de 144 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 736 d'une surface de 71 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 61 d'une surface totale de 188 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 735 d'une surface de 114 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 736 d'une surface de 71 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 738 d'une surface de 55 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 62 d'une surface totale de 185 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 737 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 738 d'une surface de 55 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 740 d'une surface de 52 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 63 d'une surface totale de 186 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 739 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 740 d'une surface de 52 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 742 d'une surface de 47 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 64 d'une surface totale de 179 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 741 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.

- La parcelle cadastrée section AE numéro 742 d'une surface de 47 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 744 d'une surface de 50 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 65 d'une surface totale de 186 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 743 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 744 d'une surface de 50 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 746 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 66 d'une surface totale de 171 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 745 d'une surface de 128 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 746 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 748 d'une surface de 57 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 67 d'une surface totale de 188 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 747 d'une surface de 137 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 748 d'une surface de 57 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 750 d'une surface de 48 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 68 d'une surface totale de 181 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 749 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 750 d'une surface de 48 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 752 d'une surface de 32 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 69 d'une surface totale de 178 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 751 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 752 d'une surface de 32 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 754 d'une surface de 65 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 70 d'une surface totale de 201 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 753 d'une surface de 150 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 754 d'une surface de 65 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 756 d'une surface de 53 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 71 d'une surface totale de 269 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 755 d'une surface de 216 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 756 d'une surface de 53 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 758 d'une surface de 36 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 72 d'une surface totale de 152 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 757 d'une surface de 119 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 758 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 760 d'une surface de 47 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 73 d'une surface totale de 177 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 759 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 760 d'une surface de 47 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 762 d'une surface de 42 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 74 d'une surface totale de 171 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 761 d'une surface de 130 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 762 d'une surface de 42 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 764 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 75 d'une surface totale de 172 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 763 d'une surface de 131 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 764 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 766 d'une surface de 40 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 76 d'une surface totale de 174 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 765 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 766 d'une surface de 40 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 768 d'une surface de 45 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 77 d'une surface totale de 178 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 767 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 768 d'une surface de 45 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 770 d'une surface de 43 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 78 d'une surface totale de 172 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 769 d'une surface de 130 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 770 d'une surface de 43 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 772 d'une surface de 47 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 79 d'une surface totale de 180 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 771 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 772 d'une surface de 47 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 774 d'une surface de 42 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 80 d'une surface totale de 180 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 773 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 774 d'une surface de 42 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 776 d'une surface de 45 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 81 d'une surface totale de 180 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 775 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 776 d'une surface de 45 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 778 d'une surface de 47 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 82 d'une surface totale de 182 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 777 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 778 d'une surface de 47 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 780 d'une surface de 53 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 83 d'une surface totale de 180 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 779 d'une surface de 130 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 780 d'une surface de 53 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 782 d'une surface de 52 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 84 d'une surface totale de 183 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 781 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 782 d'une surface de 52 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 784 d'une surface de 58 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 85 d'une surface totale de 191 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 783 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 784 d'une surface de 58 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 786 d'une surface de 50 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 86 d'une surface totale de 186 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 785 d'une surface de 131 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 786 d'une surface de 50 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 788 d'une surface de 65 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 87 d'une surface totale de 196 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 787 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 788 d'une surface de 65 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 790 d'une surface de 63 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 88 d'une surface totale de 199 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 789 d'une surface de 138 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 790 d'une surface de 63 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 792 d'une surface de 67 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 89 d'une surface totale de 198 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 791 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 792 d'une surface de 67 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 794 d'une surface de 71 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 90 d'une surface totale de 203 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 793 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 794 d'une surface de 71 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 796 d'une surface de 76 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 91 d'une surface totale de 211 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 795 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 796 d'une surface de 76 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 798 d'une surface de 77 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 92 d'une surface totale de 207 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 797 d'une surface de 130 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 798 d'une surface de 77 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 800 d'une surface de 117 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 93 d'une surface totale de 303 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 799 d'une surface de 197 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 800 d'une surface de 117 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 802 d'une surface de 77 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 94 d'une surface totale de 228 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 801 d'une surface de 149 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 802 d'une surface de 77 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 804 d'une surface de 99 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 95 d'une surface totale de 227 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 803 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 804 d'une surface de 99 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 806 d'une surface de 91 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 96 d'une surface totale de 227 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 805 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 806 d'une surface de 91 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 808 d'une surface de 108 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 97 d'une surface totale de 238 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 807 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 808 d'une surface de 108 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 810 d'une surface de 84 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 98 d'une surface totale de 234 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 809 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 810 d'une surface de 84 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 812 d'une surface de 105 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 99 d'une surface totale de 239 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 811 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 812 d'une surface de 105 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 814 d'une surface de 114 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 100 d'une surface totale de 246 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 813 d'une surface de 131 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 814 d'une surface de 114 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 816 d'une surface de 128 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 101 d'une surface totale de 256 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 815 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 816 d'une surface de 128 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 818 d'une surface de 8 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 102 d'une surface totale de 137 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 817 d'une surface de 129 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 818 d'une surface de 8 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 820 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 103 d'une surface totale de 144 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 819 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 820 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 822 d'une surface de 13 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 106 d'une surface totale de 149 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 821 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 822 d'une surface de 13 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 824 d'une surface de 13 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 107 d'une surface totale de 147 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 823 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 824 d'une surface de 13 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 825 d'une surface de 38 m² et la parcelle cadastrée section AE numéro 826 d'une surface de 11 m² proviennent de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 110 d'une surface totale de 226 m² en trois parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 825 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 826 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

- La parcelle cadastrée section AE numéro 827 d'une surface de 178 m² restant appartenir au vendeur.

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage numéro **296 U** dressé par M BERLEM ALEXANDRE, et vérifié et numéroté par le service du cadastre de ARRAS, le 22/04/2025 ; lequel sera publié concomitamment aux présentes. (Annexe 1).

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 953 d'une surface de 18 m² et la parcelle cadastrée section AE numéro 954 d'une surface de 19 m² proviennent de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 146 d'une surface totale de 170 m² en trois parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 952 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 953 d'une surface de 18 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 954 d'une surface de 19 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 956 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 147 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 955 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 956 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 958 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 148 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 957 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 958 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 960 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 149 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 959 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 960 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 962 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 150 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 961 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 962 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 964 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 151 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 963 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 964 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 966 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 152 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 965 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 966 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 968 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 153 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 967 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 968 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 970 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 154 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 969 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 970 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 972 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 155 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 971 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 972 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 974 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 156 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 973 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 974 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 976 d'une surface de 40 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 157 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 975 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 976 d'une surface de 40 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 978 d'une surface de 8 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 158 d'une surface totale de 97 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 977 d'une surface de 89 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 978 d'une surface de 8 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 980 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 159 d'une surface totale de 97 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 979 d'une surface de 85 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 980 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 982 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 160 d'une surface totale de 102 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 981 d'une surface de 88 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 982 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 984 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 161 d'une surface totale de 102 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 983 d'une surface de 88 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 984 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 986 d'une surface de 44 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 162 d'une surface totale de 305 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 985 d'une surface de 253 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 986 d'une surface de 44 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 988 d'une surface de 105 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 168 d'une surface totale de 170 m² en trois parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 987 d'une surface de 63 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 988 d'une surface de 105 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 989 d'une surface de 3 m² restant appartenir au vendeur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 991 d'une surface de 99 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 169 d'une surface totale de 163 m² en trois parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 990 d'une surface de 62 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 991 d'une surface de 3 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 992 d'une surface de 3 m² restant appartenir au vendeur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 994 d'une surface de 99 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 170 d'une surface totale de 158 m² en trois parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 993 d'une surface de 63 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 994 d'une surface de 99 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 995 d'une surface de 2 m² restant appartenir au vendeur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 997 d'une surface de 137 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 171 d'une surface totale de 221 m² en trois parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 996 d'une surface de 70 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 997 d'une surface de 137 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 998 d'une surface de 4 m² restant appartenir au vendeur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1000 d'une surface de 77 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 172 d'une surface totale de 153 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 999 d'une surface de 65 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1000 d'une surface de 77 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1002 d'une surface de 49 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 173 d'une surface totale de 106 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1001 d'une surface de 60 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1002 d'une surface de 49 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1004 d'une surface de 51 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 174 d'une surface totale de 114 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1003 d'une surface de 51 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1004 d'une surface de 51 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1005 d'une surface de 51 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 175 d'une surface totale de 120 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1005 d'une surface de 51 m² objet de la présente vente,
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1006 d'une surface de 64 m² restant appartenir au vendeur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1008 d'une surface de 231 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 274 d'une surface totale de 403 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1007 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1008 d'une surface de 231 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1010 d'une surface de 107 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 275 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1009 d'une surface de 61 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1010 d'une surface de 107 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1012 d'une surface de 102 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 276 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1011 d'une surface de 61 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1012 d'une surface de 102 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1014 d'une surface de 102 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 277 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1013 d'une surface de 61 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1014 d'une surface de 102 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1016 d'une surface de 99 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 278 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1015 d'une surface de 62 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1016 d'une surface de 99 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1018 d'une surface de 101 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 279 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1017 d'une surface de 61 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1018 d'une surface de 101 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1020 d'une surface de 101 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 280 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1019 d'une surface de 61 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1020 d'une surface de 101 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1022 d'une surface de 101 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 281 surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1021 d'une surface de 62 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1022 d'une surface de 101 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1024 d'une surface de 100 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 282 d'une surface totale de 158 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1023 d'une surface de 63 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1024 d'une surface de 100 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1026 d'une surface de 177 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 283 d'une surface totale de 229 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1025 d'une surface de 64 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1026 d'une surface de 177 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1028 d'une surface de 166 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 284 d'une surface totale de 225 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1027 d'une surface de 65 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1028 d'une surface de 166 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1030 d'une surface de 105 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 285 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1030 d'une surface de 105 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1029 d'une surface de 63 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1032 d'une surface de 105 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 286 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1031 d'une surface de 63 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1032 d'une surface de 105 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1034 d'une surface de 108 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 287 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1034 d'une surface de 108 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1033 d'une surface de 64 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1036 d'une surface de 105 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 288 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1035 d'une surface de 62 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1036 d'une surface de 105 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1038 d'une surface de 107 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 289 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1037 d'une surface de 64 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1038 d'une surface de 107 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1040 d'une surface de 106 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 290 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1039 d'une surface de 63 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1040 d'une surface de 106 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1042 d'une surface de 105 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 291 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1041 d'une surface de 63 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1042 d'une surface de 105 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1044 d'une surface de 108 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 292 d'une surface totale de 169 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1043 d'une surface de 64 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1044 d'une surface de 108 m² objet de la présente vente,

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage numéro **298 K** dressé par M BERLEM ALEXANDRE, et vérifié et numéroté par le service du cadastre de ARRAS, le 28/05/2025 ; lequel sera publié concomitamment aux présentes. (Annexe 1).

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 829 d'une surface de 30 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 112 d'une surface totale de 163 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 828 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 829 d'une surface de 30 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 831 d'une surface de 41 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 113 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 830 d'une surface de 41 m² restant appartenir au vendeur.

- La parcelle cadastrée section AE numéro 831 d'une surface de 41 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 833 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 114 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 832 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 833 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 835 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 115 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 834 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 835 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 837 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 116 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 836 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 837 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 839 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 117 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 838 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 839 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 841 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 118 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 840 d'une surface de 132 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 841 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 843 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 119 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 842 d'une surface de 133 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 843 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 845 d'une surface de 36 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 120 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 844 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 845 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 847 d'une surface de 36 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 121 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 846 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 847 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 849 d'une surface de 36 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 122 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 848 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 849 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 851 d'une surface de 135 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 123 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 850 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 851 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 853 d'une surface de 36 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 124 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 852 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 853 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 855 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 125 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 854 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 855 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 857 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 126 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 856 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 857 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 859 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 127 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 858 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 859 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 861 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 128 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 860 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 861 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 863 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 129 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 862 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 863 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 865 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 130 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 864 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 865 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 867 d'une surface de 36 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 131 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 866 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 867 d'une surface de 36 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 869 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 132 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 868 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 869 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 871 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 133 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 870 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 871 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 873 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 134 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 872 d'une surface de 136 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 873 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 875 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 135 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 874 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 875 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 877 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 136 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 876 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 877 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 879 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 137 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 878 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 879 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 881 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 138 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 880 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 881 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 883 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 139 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 882 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 883 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 885 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 140 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 884 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 885 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 887 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 141 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 886 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 887 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 889 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 142 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 888 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 889 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 891 d'une surface de 38 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 143 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 890 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 891 d'une surface de 38 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 893 d'une surface de 37 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 144 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 892 d'une surface de 134 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 893 d'une surface de 37 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 895 d'une surface de 39 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 145 d'une surface totale de 170 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 894 d'une surface de 135 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 895 d'une surface de 39 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 897 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 177 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 896 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 897 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 899 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 178 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 898 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 899 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 901 d'une surface de 9 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 179 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 900 d'une surface de 127 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 901 d'une surface de 9 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 903 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 180 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 902 d'une surface de 126 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 903 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 905 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 181 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 904 d'une surface de 126 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 905 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 907 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 182 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 906 d'une surface de 126 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 907 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 909 d'une surface de 10 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 183 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 908 d'une surface de 126 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 909 d'une surface de 10 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 911 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 184 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 910 d'une surface de 125 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 911 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 913 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 185 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 912 d'une surface de 125 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 913 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 915 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 186 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 914 d'une surface de 125 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 915 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 917 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 187 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 916 d'une surface de 125 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 917 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 919 d'une surface de 11 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 188 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 918 d'une surface de 125 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 919 d'une surface de 11 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 921 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 189 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 920 d'une surface de 124 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 921 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 923 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 190 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 922 d'une surface de 124 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 923 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 925 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 191 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 924 d'une surface de 124 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 925 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 927 d'une surface de 12 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 192 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 926 d'une surface de 124 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 927 d'une surface de 12 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 929 d'une surface de 13 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 193 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 928 d'une surface de 123 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 929 d'une surface de 13 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 931 d'une surface de 13 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 194 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 930 d'une surface de 123 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 931 d'une surface de 13 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 933 d'une surface de 13 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 195 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 932 d'une surface de 123 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 933 d'une surface de 13 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 935 d'une surface de 14 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 196 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 934 d'une surface de 121 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 935 d'une surface de 14 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 937 d'une surface de 14 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 197 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 936 d'une surface de 121 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 937 d'une surface de 14 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 939 d'une surface de 15 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 198 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 938 d'une surface de 121 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 939 d'une surface de 15 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 941 d'une surface de 15 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 199 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 940 d'une surface de 121 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 941 d'une surface de 15 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 943 d'une surface de 15 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 200 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 942 d'une surface de 120 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 943 d'une surface de 15 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 945 d'une surface de 15 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 201 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 944 d'une surface de 121 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 945 d'une surface de 15 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 947 d'une surface de 16 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 202 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 946 d'une surface de 120 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 947 d'une surface de 16 m² objet de la présente vente,

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 949 d'une surface de 17 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 203 d'une surface totale de 136 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 948 d'une surface de 119 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 949 d'une surface de 17 m² objet de la présente vente,

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage numéro **297 P** dressé par M BERLEM ALEXANDRE, et vérifié et numéroté par le service du cadastre de ARRAS, le 23/04/2025 ; lequel sera publié concomitamment aux présentes. (Annexe 1).

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AE numéro 1046 d'une surface de 538 m² provient de la division de la parcelle cadastrée section AE numéro 271 d'une surface totale de 634 m² en deux parcelles :

- La parcelle cadastrée section AE numéro 1045 d'une surface de 128 m² restant appartenir au vendeur.
- La parcelle cadastrée section AE numéro 1046 d'une surface de 538 m² objet de la présente vente,

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage numéro **299 F** dressé par M BERLEM ALEXANDRE, et vérifié et numéroté par le service du cadastre de ARRAS, le 25/06/2025 ; lequel sera publié concomitamment aux présentes. (Annexe 1).

EFFET RELATIF

L'immeuble appartient au « **VENDEUR** » aux termes des actes suivants :

AE 41 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 42 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 43 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 44 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 45 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 46 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 47 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 48 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 49 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 50 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 51 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 52 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 53 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 54 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 512 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 514 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 516 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 518 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 520 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 522 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 524 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 526 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 528 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 306 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 530 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 532 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 534 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 536 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 538 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 540 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 542 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 544 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 60 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 61 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 62 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 63 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 64 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 65 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 66 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 67 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 68 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 69 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 70 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 71 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 72 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 73 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 74 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 75 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 76 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 77 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 78 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 79 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 80 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 81 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 82 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 83 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 84 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 85 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 86 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 87 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 88 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 89 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 90 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 91 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 92 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 93 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 94 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 95 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 96 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 97 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 98 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 99 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 100 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 101 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 102 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 103 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 106 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 107 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 110 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 158 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 159 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 160 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 161 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 162 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 157 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 156 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 155 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 154 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 153 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 152 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 151 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 150 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 149 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 148 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 147 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 146 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 171 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 170 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 169 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 168 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 175 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 174 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 173 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 172 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 176 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 292 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 291 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 290 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 289 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 288 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 287 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 286 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 285 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 284 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 283 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 282 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 281 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 280 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 279 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 278 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 277 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 276 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 275 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 274 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 271 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 112 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 113 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 114 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 115 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 116 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 117 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 118 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 119 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 120 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 121 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 122 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 123 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 124 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 125 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 126 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 127 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 128 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 129 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 130 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 131 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 132 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 133 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 134 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 135 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 136 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 137 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 138 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 139 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 140 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 141 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 142 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 143 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 144 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 145 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 177 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 178 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 179 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 180 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 181 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 182 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 183 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 184 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 185 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 186 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 187 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 188 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 189 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 190 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 191 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 192 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 193 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 194 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 195 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 196 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 197 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 198 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 199 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 200 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 201 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 202 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

AE 203 : Transmission universelle de patrimoine du 15/12/2022 publié au Service de la Publicité Foncière de ARRAS le 23/12/2022 volume 2022P numéro 11821.

PROPRIETE - JOUISSANCE

La commune sera propriétaire de l'immeuble vendu au moyen et par le seul fait des présentes, et elle en aura la jouissance par la prise de possession réelle.

PRIX

UN EURO (1 Euro) avec dispense de paiement.

DECLARATION POUR L'ADMINISTRATION

Le « **VENDEUR** » déclare qu'il dépend pour la déclaration de ses revenus du service des impôts : **DOUAI Centre des Impôts Rue de Roubaix identification n°89334654035.**

La présente vente n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux plus-values immobilières conformément aux

dispositions de l'article 150U II 6ème du code général des impôts. Le prix de cession de l'immeuble étant inférieur à 15 000 Euros.

En conséquence, aucune déclaration de plus-values ne sera déposée à l'appui de la formalité.

La présente vente n'est pas soumise à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat:

Par la Commune Acquéreur aux présentes, le montant de la vente étant inférieure à 180.000€.

Par MAISONS ET CITES Vendeur aux présentes, conformément à l'article L 451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La présente vente intervenant dans le cadre **de l'article 1042 du Code Général des Impôts** ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Par ailleurs, il est précisé que la présente vente est une opération isolée, n'entrant pas dans le cadre d'une déclaration publique, ni d'un accord amiable de la procédure d'expropriation.

Droits : néant.

Contribution de Sécurité Immobilière = néant.

FIN DE PARTIE NORMALISEE

DEUXIEME PARTIE

TITRE I

LES PERSONNES

a) « **ACQUEREUR** »

La présente vente intervient en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du *** rendue exécutoire le *** dont copie restera annexée aux présentes après mention.

b) « **VENDEUR** »

La présente vente intervient en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la **SAS MAISONS ET CITES SOGINORPA** en date du 9 avril 2021 dont copie conforme restera annexée à la minute des présentes.

La **SA HLM MAISONS ET CITES** est représentée par :

Monsieur **Jean-Roger CARCEL**, Directeur Général Adjoint Immobilier de **MAISONS ET CITES**, agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Monsieur **Jean-François CAMPION**, Directeur Général de **MAISONS ET CITES** à DOUAI le 20 juin 2025, Monsieur **Jean-François CAMPION**, renouvelé dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2025.

TITRE II

LES BIENS

Location :

Le « **VENDEUR** » déclare que l'immeuble est libre de toute occupation et de toute location.

Droit de préemption urbain et bénéficiaire du droit :

L'immeuble est soumis au droit de préemption urbain (DPU) au Bénéfice de la Commune de **DROCOURT**.

La Commune de **DROCOURT** étant « **ACQUEREUR** » aux présentes, le droit de préemption urbain s'éteint ipso facto.

TITRE III

CONVENTIONS PARTICULIERES

Pouvoirs :

Pour l'accomplissement de la publicité foncière, en accord entre les parties et dans un intérêt commun, tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire de la Commune de **DROCOURT** à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires rectificatifs de l'acte de vente, pour mettre celui-ci en concordance avec les documents hypothécaires et ceux du cadastre, et ce après avoir obtenu préalablement l'accord du vendeur sur les modifications.

ENVIRONNEMENT

Les parties se déclarent informées qu'aux termes de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, les **ACQUEREURS** de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques, par un plan de prévention des risques miniers ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, dans des zones de sismicité, dans des zones à potentiel radon ou des zones susceptibles d'être atteintes par le recul du trait de côte, sont informés par le **VENDEUR** de l'existence de ces risques.

Sur la base des informations mises à disposition par le préfet de département du lieu de situation des **BIENS**, le **VENDEUR** a donc mis à disposition de l'**ACQUEREUR** un état des risques et pollutions en date de ce jour soit de moins de 6 mois, dont une copie est ci-annexée.

Il résulte de cet état, à savoir :

Risques technologiques :

Que les **BIENS** ne sont pas situés dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels approuvé/prescrit.

Risques miniers :

Que les **BIENS** ne sont pas situés dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers approuvé/prescrit.

Risques naturels :

Que les **BIENS** ne sont pas situés dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prescrit/approuvé,

Radon :

Que les **BIENS** sont situés dans une zone de potentiel radon de catégorie 2.

Zone de sismicité :

Que les **BIENS** sont situés dans une zone de sismicité faible.

L'ACQUEREUR déclare faire son affaire personnelle de ces dispositions et s'interdire tout recours contre le **VENDEUR**.

Le **VENDEUR** déclare qu'à sa connaissance, l'immeuble objet des présentes n'a subi aucun sinistre donnant lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (Art L 128-2 du Code des Assurances).

CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

La présente vente est consentie et acceptée aux clauses et conditions suivantes auxquelles les parties déclarent se référer expressément dans la mesure où précédemment, il n'a pas été fait mention d'aucune clause ou indication contraire.

1. PERSONNES

a) Dénominations :

Pour leur comparution ou leur intervention aux actes de vente les dénominations :

- « **L'ACQUEREUR** » désigne le service ou la collectivité, tel qu'il est précisé au chapitre A du titre 1 "**LES PERSONNES**"

- Le « **VENDEUR** » désigne le ou les propriétaires vendeurs, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales et qu'ils soient ou non représentés par des mandataires ; si la vente est le fait de plusieurs vendeurs, ceux-ci agissent conjointement et solidairement entre eux ;

b) Déclarations :

« **LE VENDEUR** » déclare :

- S'agissant d'une personne morale :

Qu'il n'a jamais été en état de banqueroute, de faillite, de liquidation ou de règlement judiciaire.

Que son représentant n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, de gérer, administrer ou contrôler une entreprise commerciale à forme sociale.

N'avoir pris au jour de la vente aucune inscription d'hypothèque légale sur « **L'IMMEUBLE** » et s'engager à ne pas procéder à cette formalité.

Si contrairement à ces déclarations, l'état qui sera requis sur la publicité révélait l'existence de cette hypothèque, il s'engage à en donner mainlevée dans le mois de la notification qui lui en sera faite.

2 BIENS

En ce qui concerne la désignation des biens vendus, il est précisé que si la vente intéresse un ou plusieurs immeubles, ceux-ci sont désignés par l'abréviation « **L'IMMEUBLE** ».

« **L'ACQUEREUR** » prendra « **L'IMMEUBLE** » dans l'état où il se trouve actuellement avec toutes ses appartenances et dépendances, toutes facultés quelconques pouvant y être attachées sans aucune exception ni réserve.

« **L'ACQUEREUR** » prendra « **L'IMMEUBLE** » dans l'état où il se trouve actuellement sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation ni diminution des sommes dues au « **VENDEUR** » pour quelque cause que ce soit, et notamment en raison de communautés, état du sol et du sous-sol, vices cachés ou défaut d'alignement, comme aussi pour erreur dans la désignation et la contenance indiquées, la différence entre cette dernière et la contenance réelle, excédât-elle un vingtième en plus ou en moins, devant faire le profit ou la perte de « **L'ACQUEREUR** » sans recours contre le « **VENDEUR** ».

« **L'ACQUEREUR** » souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever « **L'IMMEUBLE** » sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls sans recours contre le « **VENDEUR** » et sans que la présente clause puisse conférer à qui que ce soit plus de droits que ceux auxquels il pourrait légalement prétendre.

Les contributions afférentes à « **L'IMMEUBLE** » resteront, par convention expresse, à la charge du « **VENDEUR** » jusqu'au trente et un décembre de l'année en cours.

En ce qui concerne les mitoyennetés pouvant exister, le « **VENDEUR** » fera son affaire personnelle de toutes les contestations dont la cause serait antérieure aux présentes et qui pourraient survenir à ce sujet.

Le « **VENDEUR** » déclare que « **L'IMMEUBLE** » est libre de toute hypothèque et de tout privilège.

Le « **VENDEUR** » fera son affaire personnelle de la résiliation de toutes les polices d'assurance pouvant concerner « **L'IMMEUBLE** » et, à cet effet, « **L'ACQUEREUR** » précise qu'il ne continuera aucune de ces polices, et ne sera en conséquence redevable d'aucune somme, au titre desdites assurances pour quelque période ou quelque motif que ce soit.

3. DISPOSITIONS DIVERSES

Paiement du prix :

« **L'ACQUEREUR** » se libérera du montant du prix sur les crédits dont il dispose, au moyen du titre de paiement prévu en la matière par la législation en vigueur.

Le « **VENDEUR** » autorise « **L'ACQUEREUR** » à entrer en possession de « **L'IMMEUBLE** » vendu dès qu'il en sera requis.

Le « **VENDEUR** » renonce à réclamer toute autre indemnité pour toute cause de dépréciation, ou tout dommage résultant du fait de l'occupation de « **L'IMMEUBLE** » par « **L'ACQUEREUR** ».

En cas de saisie-arrêt ou d'opposition formée par des tiers à la délivrance des deniers, le montant du prix sera versé à la Caisse des Dépôts et Consignations à la conservation des droits de qui il appartiendra.

Si lors de l'accomplissement de la formalité de publicité au Bureau des Hypothèques, ou postérieurement dans les délais prévus aux articles 2108 et 2109 du Code Civil pour l'inscription des privilèges immobiliers spéciaux, il existe ou survient des inscriptions grevant « **L'IMMEUBLE** » du chef du « **VENDEUR** » ou des précédents propriétaires, le « **VENDEUR** » sera tenu d'en rapporter les mainlevées et certificats de radiation, à ses frais, dans les quarante jours de la dénonciation amiable qui lui en sera faite au domicile ci-après élu.

A défaut par le « **VENDEUR** » de rapporter, dans les délais ci-dessus fixés, les mainlevées des hypothèques dont l'inscription viendrait à être révélée dans les conditions susvisées ainsi que les certificats de radiation correspondants, il sera procédé aux formalités de purge à la diligence de « **L'ACQUEREUR** » et aux frais du « **VENDEUR** ». Toutefois, « **L'ACQUEREUR** » se réserve le droit de consigner le prix à la Caisse des Dépôts et Consignations sans offres réelles préalables, à moins que le « **VENDEUR** » ne préfère toucher le prix au moyen d'une quittance notariée comportant mainlevée des hypothèques ou privilèges et dont les frais seraient à sa charge.

La consignation pourra également être faite en cas de trouble, empêchement ou par tous autres motifs légitimes.

FIN DE LA DEUXIEME PARTIE

- CLOTURE DE L'ACTE -

Remises de titres :

Il sera remis une copie conforme du titre de propriété revêtu des mentions de publicité foncière au « **VENDEUR** ».

Election de domicile :

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au lieu indiqué en tête des présentes.

Frais et droits :

Les frais de mise en œuvre et de rédaction du présent acte seront à la charge du « **VENDEUR** ».

Eu égard à la qualité de « **L'ACQUEREUR** » la présente cession est exonérée de droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et la contribution de sécurité immobilière conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Publicité foncière :

Une expédition des présentes sera publiée au Service de Publicité Foncière compétent.

Toutes les dispositions du présent acte ont été convenues et arrêtées entre les parties contractantes qui affirment, en outre, conformément à l'article 850 du Code Général des Impôts, sous les peines édictées par l'article 1837 dudit Code que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

DONT ACTE sur cinquante-cinq (55) pages

Mot(s) nul(s) :

Chiffre(s) nul(s) :

Mot(s) ajouté(s) :

Chiffre(s) ajouté(s) :

Fait et passé les jour, mois et an susdits.

Pour "L'ACQUEREUR",

Madame **Séverine Bricourt**, Maire

Pour "LE VENDEUR",

Monsieur **Jean-Roger CARCEL**, le Directeur Général Adjoint Immobilier,

Pour authentification

Le Maire

Madame Séverine Bricourt

